

## Boire et déboires

Si boire (de l'eau) à Nîmes signifie surtout «déboires» avec la SAUR, nous sommes plutôt des «enfants de chœur» par rapport aux franciliens, au vu de ce que l'émission «Cash Investigation» a dévoilé en matière de dérives du marché de l'eau. Business juteux, incurie, gaspillage, l'indécence «histoire d'eau» nîmoise est surtout celle du glissement, relevant de l'aqua-planning, d'une Délégation de Service Public peu contrôlée en 50 ans.

Les opposants à Yvan Lachaud, président de Nîmes Métropole, ont évidemment lancé une attaque en règle. C'est oublier qu'en 50 ans, tous les élus de toutes les formations politiques successives ont participé à ce naufrage acceux de la Cité des Antonin. Si Y. Lachaud s'est montré surpris des chiffres produits par E. Lucet, que le président de la SAUR disait ne pas être ceux qu'ils ont communiqués, il faut reconnaître à l'édile de l'agglomération qu'il avait annoncé mettre le délégataire sur le grill, après la DSP transports. Tout cela facilitera peut-être une sévère négociation sur des bases plus claires? **SV**

**Le Réveil**  
DU MIDI

Édité par la SARL Presse Edition Publicité  
43 bd Gambetta - 30000 Nîmes

Tél. 04 66 76 18 90 - Fax 04 66 76 18 91

Courriel : reveil.du.midi@wanadoo.fr

Site internet : www.lereveildumidi.fr

Plateforme dématérialisée :

http://lereveildumidi.e-marchespublics.com

Abonnement : 45 € - Web uniquement : 25 €

Durée : 99 ans - Constitution : 1968

RCS NIMES C 680 200 425

Associés : **Dejax M.C., Pons M., Boulet D.**

Directrice de la publication gérante :

**Marie Christine DEJAX**

Rédaction : **Sophie VANECKE**, journaliste

les correspondants; AFP; RHE

Commerciale : **Laurence BOXALL**

Maquette : **V. FARINA, A. PELISSIER, S. VANECKE**

Photocomposition : **Le Réveil du Midi**

Crédit photo : DR, Conseil départemental, Mairie de

Nîmes, **Le Réveil du Midi**

Impression : Imprimerie Clément - Le Vigan

N° de Commission Paritaire : 0721181583

ISSN : 1257 - 1172

Dépot légal à parution

Photo Une : © RdM

## Des conciliateurs de justice, "juges de paix" d'une justice du quotidien gratuite

*Des conciliateurs de justice bénévoles, impliqués, pour résoudre les conflits de voisinages, de loyers, de crédits à la consommation, ... ces «juges de paix», comme on les aurait appelés il y a longtemps, traitent des petits conflits, «tous les litiges sous le seuil des 4 000€» (Art. 843 du code de procédure civile), de manière amiable. Des règlements «rapides, apaisés et gratuits» qui, pour partie, évitent des recours auprès des tribunaux surchargés.*



Autour de Bernard Keime, 1er président de la Cour d'Appel de Nîmes, Michel Fallourd et Marianne Rochette, conciliateurs

Ce n'est pas une «justice des pauvres, mais un vrai service de justice» épingle B. Keime, «c'est ouvert à tous dans une logique de proximité et de rapidité» qui permet de résoudre des conflits qui ne seraient peut-être pas allés en jugement.

Aujourd'hui, on compte 65 conciliateurs, auxiliaires de justice assermentés et bénévoles, sur les 4 départements du ressort (Lozère, Ardèche, Gard, Vaucluse), dont une trentaine pour le Gard. Sous l'autorité directe du 1er président, ils sont anciens magistrats, anciens chefs d'entreprise, enseignants, cadres, responsables de services juridiques, «on a même un ancien conseiller du conseil d'Etat», fonctionnaires, policiers, gendarmes, «pour résoudre tout ce qui pourrait le quotidien» explique Bernard Keime, premier président de la Cour d'Appel en partance pour Versailles. «Parce qu'il faut promouvoir les conciliateurs de justice qui sont «nés» il y a 40 ans, le 20 mars 1978».

Après un lancement en fanfare à l'époque, les conciliateurs se sont enfoncés dans le silence avant de réémerger il y a une quinzaine d'années, portés aujourd'hui par la «Loi de modernisation de la justice du XXIème siècle», particulièrement favorable aux modes de résolutions de conflit amiables.

### A quoi ça sert?

«Résoudre les tracas avec les bailleurs indécents, les nuisances sonores et autres troubles de voisinage, les contentieux de factures en souffrance, les problèmes avec des artisans ou des commerçants ou les problèmes d'artisans ou de commerçants qui ne sont pas payés, ...». «Beaucoup de litiges de téléphonie depuis que nous avons en charge les litiges commer-

ciaux. Un puits sans fonds» détaille Michel Fallourd, par ailleurs à la Banque Alimentaire. Il définit : «Le premier avantage est de rétablir un échange dans des situations bloquées. La conciliation, c'est d'abord réunir les gens physiquement sur des conflits qui durent parfois depuis des années. Ça permet de dégager des accords». D'autant que les conciliateurs peuvent interpellier des organismes comme Free ou Orange, ce qu'un juge ne peut pas faire, par exemple.

La conciliation n'est pas un procès. Une affaire sur deux se résoudrait ainsi aujourd'hui, le chiffre de 56% est avancé au niveau national. Chaque conciliateur traite en moyenne 117 dossiers par an. Certains conflits se soldent à l'amiable sur un accord verbal ou écrit, d'autres font l'objet d'un compromis avec un constat d'accord écrit; enfin l'accord peut être homologué par le juge pour lui donner «force de jugement». Si les parties ne se rendent pas à la convocation du conciliateur ou qu'aucun accord n'est possible, le tribunal est saisi.

### Comment saisir le conciliateur ?

Il suffit de prendre rendez-vous en mairie, au Tribunal d'Instance, à la Maison de la Justice et du Droit, dans un service social, etc. ou sur le site [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr) qui indique aussi les permanences. «En pratique, le délai pour le premier contact est d'une semaine» indique M. Fallourd. Il peut s'agir d'une conciliation conventionnelle à l'initiative de l'une des parties ou d'une conciliation déléguée sur la proposition d'un juge avant audience. Pour les divorces et autres conflits familiaux, il faut s'adresser aux médiateurs familiaux spécialisés. Quant aux problèmes avec les services publics «cela relève plutôt du Défenseur des droits». **SV**

## SOMMAIRE

**2-3 Actu : JUSTICE:** Des conciliateurs de justice "juges de paix" d'une justice du quotidien gratuite - **HUMEUR:** Boire et déboires - **ENJEUX:** La Poste du Gambetta : pour 200 m2 de plus...

**4-5 Gard : ECONOMIE:** La restauration des travées des arènes - **ECONOMIE:** La Ville de Nîmes enrayer le phénomène de désertification du centre-ville

**6 Cévennes : ECONOMIE:** Gard Entreprises au Pôle Mécanique

**AL 1 Annonces judiciaires et légales - Ventes aux enchères**

**AL 12 Appels d'offres**

**20-21 Gard : TERRITOIRE:** 115 contrats pour rendre le territoire plus attractif - L'église de Saint-Laurent d'Aigouze en travaux ! - **TERRITOIRE:** Halles de Nîmes, un métier une passion... «Au Quinoa. Epices et saveurs du monde»

**22-25 Repères : PARITE:** CMA 30 : des femmes qui s'épanouissent dans l'artisanat - **SOCIETE:** Débat "femmes et innovation" au Club de la presse et de la communication du Gard - Chez Orange, les femmes au coeur des Maisons Digitales et des "classes de filles" - **ECONOMIE:** L'artisanat, un enjeu national

**26-27 Gard : BANQUE DE FRANCE:** Un environnement économique favorable pour nos entreprises - **SOCIETE:** Action contre la Faim, soutenue par Nîmes Métropole, s'attaque à la soif

**28 Culture : FESTIVAL:** Ecrans britanniques : Yes we Ken... Loach